

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 880**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité,**

1. QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 11 décembre 2020 le règlement numéro 880 décrétant un emprunt et une dépense de 2 194 730 \$ pour les travaux de réfection d'une partie de la chaussée de la montée d'Argenteuil.
2. Que le règlement no 880 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 février 2021.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	2 décembre 2020
Dépôt du projet de règlement:	2 décembre 2020
Adoption du règlement:	11 décembre 2020
Approbation par le MAMH :	22 février 2021
En vigueur :	22 février 2021

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
ce 24<sup>e</sup> jour de février 2021



**Sylvain Boulianne**  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussignée, Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 24<sup>e</sup> jour de février 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour de février 2021.**



**Sylvain Boulianne**  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim